



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Grandes cultures n° 3 du 10 septembre 2019



Campagne 2019-2020

A retenir cette semaine :



Colza

- Levée des colzas perturbée par le sec. Peuplements parfois très faibles, surtout à l'ouest de la région.
- Peu de dégâts de petites altises.
- Repousses de céréales encore bien présentes.
- Mise en place des cuvettes jaunes : rares captures de grosses altises.

Colza p 02

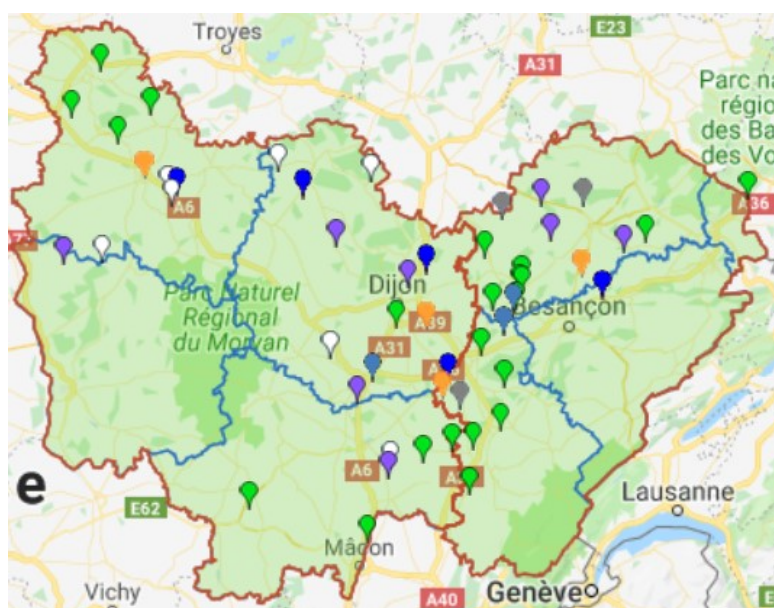
Tournesol p 09

Betteraves p 09

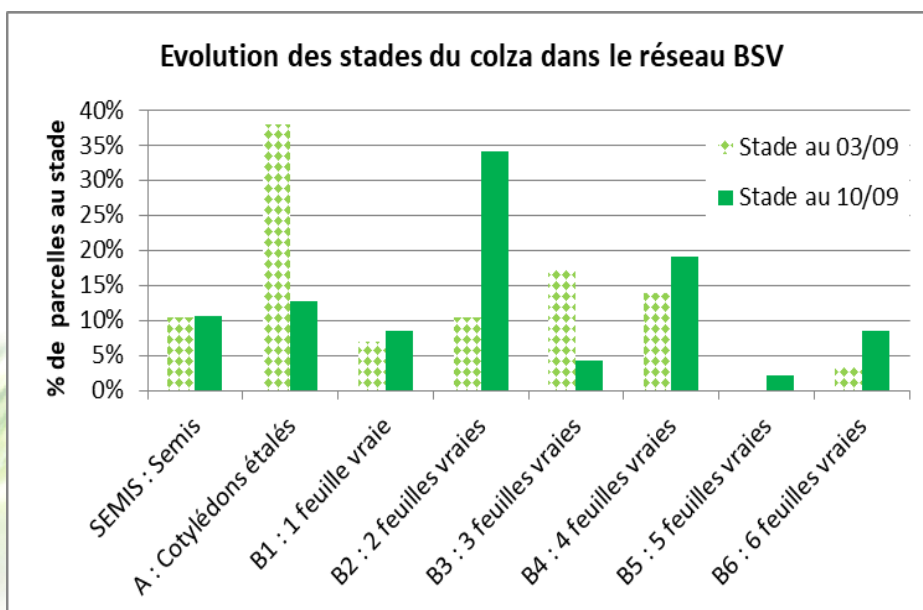


Réseau 2019-2020

Le réseau BSV Bourgogne-Franche-Comté est en train de se constituer. Le BSV de cette semaine est rédigé à partir de l'observation de 47 parcelles.



Stades des colzas





La croissance du colza se poursuit. La majorité des parcelles du réseau atteint le stade 2 feuilles. Cependant du fait de la sécheresse, la situation est souvent très compliquée dans l'Yonne, la Côte d'Or et la Nièvre, et dans une moindre mesure, dans les autres départements de la région. Les levées sont hétérogènes, les densités de peuplement très faibles et de nombreuses graines restent encore en terre. Sur les pieds levés, la taille des feuilles est réduite. La survie de ces parcelles est incertaine. Les sols superficiels et les secteurs à faible pluviométrie sont les plus impactés.



Sécheresse en Saône et Loire : colza au 1^{er} plan et prairie au 2nd,
F. Thomas (TEOL)

Mise en œuvre des pièges

Les pièges doivent être mis en place dès l'implantation des colzas.

Ils permettront d'appréhender l'arrivée des insectes en temps réel et de façon très locale pour avoir une lutte contre les ravageurs qui soit adaptée, efficace et raisonnée. Les pièges sont essentiels pour pouvoir utiliser les seuils de nuisibilité et mesurer les risques sur les parcelles de colza.

Avant la levée de la culture puis en complément de l'observation des plantes, les pièges nous informent sur l'arrivée des ravageurs et leur activité.

Pièges à limaces :



Pièges à limaces (Terres Inovia)

Avant la levée de la culture, l'observation des limaces grises et noires se fait à l'aide de 4 pièges de 25x25 cm préalablement humidifiés par trempage, éloignés d'au moins 5 mètres les uns des autres.

Pour fixer les limaces et faciliter le comptage, il est possible de rajouter quelques granulés anti-limaces sous le piège.

Cette observation nécessite une attention particulière. En effet, le relevé des pièges doit s'effectuer en début de matinée en conditions fraîches et humides et en « grattant » la terre sous les pièges car les limaces sont généralement abritées entre les mottes dans les premiers cm du sol.



Les cuvettes jaunes :

Elles se placent au niveau de la végétation sauf pour les grosses altises (altises d'hiver) ou la cuvette doit être enterrée.



Cuvette enterrée, Terres Inovia

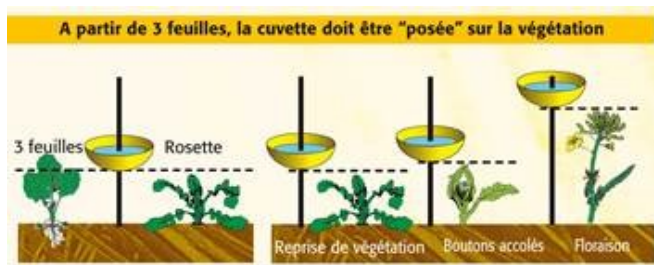


L. Jung, Terres Inovia

Pour capturer l'altise d'hiver ou grosse altise, la cuvette doit être enterrée, bord supérieur à 1-2 cm au dessus du sol.

La plupart des insectes sont attirés par la couleur jaune. L'altise d'hiver fait exception.

On enterre la cuvette dans le sol pour favoriser les captures à l'occasion de ses sauts (piège d'interception). Les altises doivent pouvoir tomber dans le piège au fil de leur avancée dans la parcelle.



Cuvette en végétation, Terres Inovia

Pour les autres insectes, la cuvette doit être toujours comme « posée » sur la végétation.

Quelques conseils d'usage pour que les pièges soient attractifs :

- Positionner le piège dans le champ en tenant compte des vents dominant et de la proximité d'une ancienne parcelle de colza.
- Remplir la cuvette avec 1 litre d'eau et quelques gouttes de mouillant de type liquide vaisselle (pas trop). Prévoir un bidon plein de ce mélange qui reste dans la parcelle pour faire le niveau de la cuvette.
- Eviter les piétinements qui modifient le contexte de végétation. Si nécessaire, déplacer la cuvette.
- Nettoyer la cuvette jaune pour qu'elle reste attractive. Si la couleur jaune est « passée », changer la cuvette.
- Relever le(les) cuvette(s) toutes les semaines : filtrer les insectes et éventuellement les laisser sécher pour faciliter leur reconnaissance, remplacer l'eau régulièrement, repositionner la cuvette en fonction de la hauteur de la végétation.



Ravageurs

Les premiers insectes susceptibles d'être observés dans les cuvettes sont les petites altises (ou altises des crucifères). Attention à ne pas les confondre avec les grosses altises (ou altises d'hiver) qui, en général, arrivent plus tard, vers la mi-septembre.

Altises des crucifères ou petites altises

Il s'agit d'un petit coléoptère noir ou bicolore (noir, avec 1 ou 2 bandes longitudinales jaunes sur chaque élytre). Il mesure 2 à 2,5 mm.



Morsures de petites altises sur jeunes colza, E. Joudelat (CA89)



Petite altise bicolore sur colza, P. Chopard (CA39)

- **Période de risque** : depuis la levée jusqu'au stade 3 feuilles.
- **Seuil de nuisibilité** : 8 pieds sur 10 portants des morsures **et** 25% de la surface foliaire détruite.

La vigilance doit se porter en priorité en bordure de parcelle.

Dans les zones où des repousses de colza sont présentes, la destruction de celles-ci entraîne un déplacement de population, et donc augmente le risque.



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Grandes cultures n° 3 du 10 septembre 2019

– Observations :

16 parcelles signalent la présence de morsures d'altises, sans qu'aucune n'atteigne les seuils de nuisibilité. Les dégâts sont indiqués un peu plus nombreux en bordure de parcelle.

Parcelles	% de surface foliaire détruite (parcelle entière) Seuil >25%	% de plantes avec morsures (parcelle entière) Seuil >80%
AUXERRE (89)	5	5
BILLY-SUR-OISY (58)	5	10
BOUHY (58)	5	10
CHAMPLOST (89)	/	1
CHOYE (70)	/	10
CORCELLES-LES-ARTS (21)	2	10
CRAVANT (89)	5	10
FROLOIS (21)	5	30
LAIGNES 1 (21)	10	100
LAIGNES 2 (21)	10	60
RECEY-SUR-OURCE (21)	5	5
SAINT-CYR-LES-COLONS (89)	5	100
SALIGNY (89)	5	1
SIMARD (71)	1	5
VARANGES (21)	2	40
VILLERSEXEL (70)	5	20

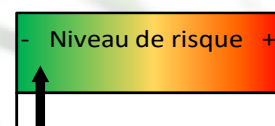
Les parcelles les plus précoces avec une bonne dynamique de croissance sortent de la période de risque.

En cuvette : des petites altises sont piégées à BAUDRIERES (71), BOUHY (58), SIMARD (71), VILLERSEXEL (70), avec entre 1 et 3 individus.

Hors réseau, la présence de petites altises est aussi signalée, avec ou sans dépassement de seuil selon les situations et la dynamique de levée.

– Analyse du risque :

- pour les colzas qui viennent d'être semés ou en cours de levée, le risque est faible.
- pour les colzas qui sont entre le stade cotylédons et le stade 3 feuilles, et qui ont du mal à se développer du fait des conditions sèches, le risque est moyen à élevé. Surveiller les bordures de parcelles en priorité. La vigilance est de mise, d'autant plus si la croissance du colza est perturbé par le sec.





- pour les colzas avec un bon développement qui atteignent ou dépassent le stade 3 feuilles, le risque est faible.



Remarque : il est possible selon la pluviométrie que les repousses de colzas de l'année dernière lèvent en même temps que les colzas de l'année. Dans ces conditions le risque de déplacer les petites altises en détruisant les repousses à proximité est accru. Attendre que les nouveaux aient dépassé la période de risque (4-5 feuilles) est préférable.

Limaces

Le colza est particulièrement appétant pour les limaces. Il convient d'être attentif entre la levée et le stade 3-4 feuilles. Le risque diminue lorsque la levée et l'atteinte du stade 4 feuilles se font rapidement.

Le risque est accru sur sol avec résidus pailleux et fraîcheur.

- **Période de risque** : depuis la levée jusqu'au stade 3-4 feuilles.
- **Seuil de nuisibilité** : il n'y a pas de seuil de nuisibilité pour les limaces mais en cas de forte présence, la survie de la culture est en jeu.
- **Observations** : Des dégâts sont observés à CRAVANT (89), AUXERRE (89) et RECEY-SUR-OURCE (21) avec respectivement 50, 15 et 5 % de la surface foliaire détruite.
- **Analyse du risque** :

Le risque est assez faible actuellement.

Maintenir la vigilance après les épisodes pluvieux, en particulier dans les parcelles avec beaucoup de résidus pailleux.



Grosses altises

Cette semaine, des captures de **grosses altises** ont eu lieu à CRAVANT (89) – 5 individus et SIMARD (71) – 2 individus.

Pour rappel ces insectes arrivent habituellement durant la 2^{ème} moitié de septembre et ils sont résistants aux insecticides de la famille des pyréthrinoides.

A suivre attentivement.

Autres insectes

Des **noctuelles** (ou piérides du chou) sont signalées à CORCELLES LES ARTS (21).

Des adultes de **tenthredes de la rave** sont capturés dans le Jura (SAINT-AUBIN, ANNOIRE, SERMANGE) et la Haute Saône (VILLEFRANCON, PESMES, HUGIER). Des dégâts sont observés de façon anecdotique à CORCELLES LES ARTS (21). Pour rappel ce sont les chenilles qui causent des dégâts, les adultes ne sont que des indicateurs.

Les 1^{ers} **pucerons verts** sont indiqués à SAINT-CYR-LES-COLONS (89) et ANNOIRE (39) avec respectivement 5 et 2% de plantes porteuses.

La présence de **teignes** est aussi observée : 10% de pieds porteurs à SERMANGE (39) et à BEIRE-LE-CHATEL (21), avec des feuilles perforées.



*Teigne et quelques dégâts sur feuille de colza,
P. Chopard (CA39)*

Oiseaux et rongeurs



Dégâts d'oiseaux, E. Joudelat (CA89)

Ponctuellement, nous sont rapportés des dégâts d'oiseaux (à proximité des habitations), dans des proportions variables.

Des dégâts de campagnols sont aussi signalés localement dans des parcelles en semi-direct.

Repousses de céréales

Les pluies orageuses ont été favorables aux repousses de céréales, qui peuvent dans certaines parcelles, concurrencer les colzas. Elles sont signalées sur l'ensemble de la région dans des proportions variables.

A surveiller attentivement pour ne pas pénaliser les jeunes colzas.



*Colza et repousses en cours de destruction, L. Gauthier
(CA89)*



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Grandes cultures n° 3 du 10 septembre 2019



Les récoltes sont en cours.

La sécheresse a fait ressortir les différentes zones de terres avec des écarts de stades pouvant être importants à l'intérieur d'une même parcelle. Celles-ci nécessiteront une récolte en plusieurs fois pour limiter les pertes de grains.

Attention à la surmaturité qui est parfois observée. Récolter sans attendre pour limiter les dégâts d'oiseaux.

Pour reconnaître le stade optimal de récolte :

www.terresinovia.fr/reconnaitre-le-stade-optimal-de-la-recolte-du-tournesol



*Hétérogénéité des stades selon le type de sol,
E. Joudelat (CA89)*



*Dégâts d'oiseaux
E. Joudelat (CA89)*



Pour toute information sur l'état sanitaire de la betterave sucrière, retrouvez le BSV betteraves sur le site de la Chambre régionale d'Agriculture, en cliquant [ici](#).

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et rédaction animée par ARVALIS-Institut du Végétal, Terres Inovia et les Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - AGRIDEV - AGRI SUD EST - AGRODIFFUSION - ALTERNATIVE - AMDIS - BOURGOGNE DU SUD - SAS BRESSON - CA 21 - CIA 25 90 - CA 39 - CA 58 - CA 70 - CA 71 - CA 89 - CHAYS - SARL COURTEJOIE - DIJON CEREALES - EPIS CENTRE - FAIVRE SAS - FREDON - MOULIN JACQUOT - MINOTERIE GAY - GIROUX SAS - INTERVAL - KRY SOP - SARL LEGUY - ETS RUZE - SEINE YONNE - SENOGRAIN - SEPAC - SOUFLET AGRICULTURE - TEOL - TERRE COMTOISE - YNOVAE

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action co-pilotée par le Ministère chargé de l'Agriculture et le Ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2 ».

Avec la participation financière de :

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Établissement public du ministère de l'Environnement